

Marckolsheim, le 26 avril 2004

Gérard SIMLER

CONSEILLER GENERAL DU
CANTON DE MARCKOLSHEIM

GSVP

LA LETTRE DU CANTON DE MARCKOLSHEIM

~*~*~*~*

DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL
REUNION DU 26 AVRIL 2004

~*~*~*~*

Insertion Professionnelle des bénéficiaires du RMI

Bénéficiaire : Transhumance - Muttersholtz

Subvention : **36 000 euros** pour le chantier d'insertion proposant une activité de reconditionnement et de restauration de véhicules.

Soutien à l'agriculture pour le transport des fourrages suite à la sécheresse persistante de l'été 2003

<u>Nom</u>	<u>Commune</u>	<u>Tonnage transporté</u>	<u>Participation départementale</u>
GAEC FRITSCH	DIEBOLSHEIM	51,40	1 850,40 €
ENTERLE BERNARD	BOESENBIESEN	16,54	599,44 €
KEUSCH DANIEL	BOESENBIESEN	12,85	462,60 €
KEUSCH JEAN JACQUES	BOESENBIESEN	13,34	361,00 €
GAEC FERME KLEINFELD	HILSENHEIM	45,00	1 797,00 €
MEYER REMY	MUTTERSOLTZ	5,70	256,50 €

Mise en œuvre des enveloppes financières globalisées en faveur de certains E.P.C.I. à fiscalité propre

Bénéficiaire : CDC de Marckolsheim

Subvention : **2 173,99 €** pour les travaux d'économie d'énergie à la piscine Aquaried (remplacement d'une chaudière).

../..

Hébergement touristique rural et restauration traditionnelle

Création et modernisation de gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Bénéficiaire : Mme Pierrette KIENY - Diebolsheim

Subvention : **2 290 €** pour la création de quatre chambres d'hôtes à Diebolsheim (engagement décennal de location sous le label Gîtes de France).

Bénéficiaire : M. Roland SCHEIBLING - Muttersholtz

Subvention : **2 290 €** pour la création d'un gîte rural à Muttersholtz (engagement décennal de location sous le label Gîtes de France).

Collecte de vieux papiers

Bénéficiaire : Coopérative scolaire école RPI Heidolsheim-Hessenheim

Subvention : **442,56 €** (récupération de vieux papiers en 1999-2000-2001-2002-2003 à Hessenheim).

Programme de voirie communale et d'assainissement pluvial

Bénéficiaire : commune de Hessenheim

Subvention : **4 752,79 €** pour la réfection de la rue de Mussig - 2^{ème} tranche.

Bénéficiaire : Commune de Saasenheim

Subvention : **12 172,40 €** pour la réfection de la rue Viehweg.

Aide à la pratique sportive

Aide à la licence sportive 2002/2003

Foyer Club des jeunes de Bootzheim - tennis de table	60,96 €
Centre Nautique de Marckolsheim - voile	121,92 €
Société de Gymnastique de Muttersholtz	822,96 €
Société de Tir de Marckolsheim	83,82 €

Equipements sportifs des associations

Bénéficiaire : Union Sportive de Baldenheim

Subvention : **18 842,80 €** pour les travaux de transformation et d'extension des vestiaires et du club-house à Baldenheim.

Construction, transformation et mise aux normes d'équipements socio-éducatifs

Bénéficiaire : commune de Saasenheim

Subvention : **11 570 €** pour les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.

Aide aux centres de Loisirs sans Hébergement

Maison des Jeunes et de la Culture de Marckolsheim	324,00 €
Réseau Animation intercommunale de Marckolsheim	222,40 €
Maison de la nature du Ried de l'Alsace - Muttersholtz	34,40 €

Aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes handicapées et/ou âgées

Bénéficiaire : M. Arsène ADOLF - Bindernheim

Subvention : 1 981,81 € pour l'installation d'un siège monte-escalier et d'une douche.

Acquisition d'équipements annexes aux réseaux d'approvisionnement d'eau servant à la lutte contre l'incendie

Bénéficiaire : commune de Mackenheim

Subvention : 310,51 € pour l'acquisition d'un puits d'incendie rue de Bootzheim.

Convention pour la reprise des cartouches d'imprimantes

Le Département a recours aux services de la Société CARTRIDGE COLLECT de Marckolsheim pour la récupération des cartouches d'imprimantes toner ou à jet d'encre vides.

Cette collecte doit se faire dans le cadre de la réglementation sur les déchets. La reprise est effectuée sur la base d'un tarif de rachat (en général entre 1 et 3 € suivant le type de cartouche), déduction faite du coût de l'élimination des produits inutilisables pour le reconditionnement. Tous les autres frais sont à la charge du repreneur. Cette collaboration est formalisée par la signature d'une convention.



Gérard SIMLER